

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 20 juin 2011
(Hall omnisports – HAMOIR)**

Présents : Mesdames et Messieurs Suzanne Bissot, Oscar Dalem, Michel Hamtiaux, Marie-Noëlle Minguet, Raymond Momin, Consuelo Montejo, Rémi Nuyts, Jean-Luc Piroton, Christian Silvestre, Steven Van Erps.

Monsieur Patrick Lecerf, Président de la Commission,
Madame Françoise Rahier, DGO3,
Madame Marie-Françoise Gilis, Agent de développement (GREOA),
Monsieur Jean-Marie Lacasse, Lacasse – Monfort sprl,
Monsieur Valentin Laborey, Lacasse – Monfort sprl.

Excusés : Mesdames et Messieurs Catherine Allard, Benoît Houbeau (GREOA), Serge Nuyts, Michel Piret, Nicole Widart.

La réunion débute à 20h00.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 mai 2011

Le compte-rendu est approuvé sans remarques.

Monsieur Lecerf informe les membres de la CLDR que la composition de celle-ci a été modifiée. Suite à la démission de Christine Godinas et Alex Docquier, Monsieur Raymond Momin a rejoint les membres de la CLDR.

Plusieurs membres de la CLDR informent l'assemblée que les membres suppléants n'ont pas reçu la convocation. Monsieur Lecerf indique que c'est une erreur administrative et que la volonté est de considérer de manière égale les membres effectifs et suppléants.

2. Présentation des esquisses (nouvelle version) et des budgets

Le bureau Lacasse – Monfort SPRL représenté par Messieurs Lacasse et Laborey présente les esquisses adaptées suite à la CLDR du 5 mai 2011 et une rencontre avec le Collège communal du 7 juin 2011. Ils présentent également les estimations budgétaires.

Ci-dessous la synthèse des débats par fiche-projet.

- *Fiche 1.2 : Aménagement d'une Maison des associations dans le parc de l'Administration communale*

Par rapport à la dernière CLDR, l'aménagement des abords a été affiné : mise en valeur de l'entrée, accès pompiers...

Le détail de ce qui est prévu pour faire un bâtiment basse énergie est repris en introduction du budget : isolation des murs, de la toiture, du plancher, double vitrage, géothermie...

Pour le budget, Madame Rahier indique que les prix au m² lui semble sous-estimés. Il est convenu de multiplier le budget par un coefficient 1,15.

Il est également demandé d'ajouter un poste pour le mobilier tel que la cuisine. Il faut également prévoir la clôture de l'espace extérieur pour les enfants.

- *Fiche 1.3 : Aménagement de la Maison Biron et intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron*

Comme convenu lors de la CLDR du 5 mai 2011, l'esquisse a été adaptée : comblement du vide sur le rez-de-chaussée, aménagement des abords... Tout comme pour la fiche-projet précédente, le détail de ce qui est prévu pour faire un bâtiment basse énergie est repris en introduction du budget.

Les participants s'interrogent sur l'épuration du site. La Maison Biron est en zone d'assainissement autonome. Il est demandé de prévoir une micro station pour épurer les eaux avant de les envoyer dans le réseau existant.

Comme le parc Biron accueille quelques manifestations extérieures, la question des WC extérieurs se pose. Il est convenu de prévoir une chambre d'attente en lien avec la station d'épuration pour des toilettes occasionnelles.

Comme précédemment, pour le budget, Madame Rahier indique que les prix au m² lui semble sous-estimés. Il est convenu de multiplier le budget par un coefficient 1,15.

- *Fiche 1.4 : Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking*

La principale modification concerne l'agrandissement de l'espace à aménager en incluant l'ancien réservoir. Celui-ci est supprimé pour faire une esplanade qui intègre la fin de la voie lente et quelques places de parking.

Lors de la réalisation du projet, il faudra reprendre contact avec la DGO Routes et Bâtiments (ex MET) pour étudier la sécurisation de la traversée et l'aménagement des arrêts de bus. Pour l'instant, Madame Rahier propose de prévoir l'arrêt de bus sur la voirie.

- *Fiche 1.9 : Réalisation d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte, rue Es Thier, rue de Hittin, à Werbeucommune et au Chirmont en vue d'aménager des zones 30 Km/h*

Pour les effets de portes, un aménagement avec des potelets qui se rapprochent de la chaussée et qui sont de plus en plus grands est privilégié.

L'estimation budgétaire est présentée par quartier de manière à pouvoir mettre en œuvre les aménagements à différents moments.

- *Fiche 1.11 : Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau du Blokai en vue d'améliorer la protection des cours d'eau*

La hauteur de la conduite d'arrivée d'eau a été adaptée et une évacuation des eaux a été prévue.

Au niveau du budget, le montant pour l'acquisition de la parcelle est à revoir à la hausse. Le montant de l'acquisition sera à vérifier auprès du receveur.

- *Fiche 1.14 : Réorganiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine*

Les participants suggèrent de ne plus préciser que l'étude à réaliser sera une étude de mobilité.

Il faut prévoir un point dans le budget pour les aménagements.

- *Fiche 2.1 : Création de logements passifs à loyers modérés dans le parc Biron*

Il est demandé de prévoir au moins une place de parking pour les PMR.

En ce qui concerne le budget, il semble que les coûts soient sous-estimés si on veut des logements passifs. Il est suggéré de multiplier le montant par 1,3.

- *Fiche 2.4 : Aménagement de convivialité et mise en place d'une épuration autonome groupée dans la rue du Vicinal*

Au niveau de l'épuration, la rue du vicinal est en assainissement autonome. Pour que l'AIDE intervienne, il faudra une modification du PASH. Une augmentation de la capacité de la station d'épuration existante devra être étudiée avec la SPGE.

En ce qui concerne le périmètre pour l'épuration autonome groupée, il sera à affiner lors de la réalisation de l'avant-projet. Celui-ci ne doit concerner que les habitations qui n'ont pas la possibilité de réaliser de l'épuration individuelle au vu de la configuration de leur terrain.

Dans le titre du budget, il est demandé de préciser qu'il s'agit d'une épuration autonome groupée.

3. Divers

Monsieur Lecerf informe les membres de la CLDR de l'avancée de l'étude pour le RAVeL.

Madame Rahier informe les membres de la CLDR qu'ils seront invités le 30 juin 2011 au Wex de Marche-en-Famme pour célébrer les 20 ans du développement rural.

Fin de la séance à 22h00.